

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des présidents, membres effectifs et
suppléants composant les Commissions zonales des
inscriptions**

A.Gt 26-05-1999

M.B. 27-11-1999

modification :

A.Gt 01-02-00 (M.B. 21-03-00)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 80 et 82;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 septembre 1997 portant les mesures d'application des articles 80 et 82 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, créant les Commissions zonales des inscriptions;

Sur proposition de la Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de Bruxelles-Capitale visée à l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant des mesures d'application des articles 80 et 82 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :

1° Présidente	Mme Martine Dorchy, préfète des études
2° Membres effectifs	M. Pierre Marin, préfet des études Mme Liliane Van Overstraeten, préfète des études.
3° Membres suppléants	Mme Bernadette Gennotte, préfète des études. M. Charles-Henri Capelle, préfet des études.

Article 2. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de la province du Brabant wallon visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président	M. Francis Schiepers, préfet des études
2° Membres effectifs	M. Guy Patris, préfet des études M. Daniel Pisvin, préfet des études.
3° Membres suppléants	M. Jean Pirsoul, préfet des études Mme Monique Saelens, directrice d'école fondamentale.

Article 3. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de la province de Liège visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président	M. Jean-Louis Dambiermont, préfet des études
2° Membres effectifs	M. Maurice Wathieu, directeur-préfet des études

3° Membres suppléants M. Francis Germeys, préfet des études
M. Julien Mestez, préfet des études
M. Robert Engelman, directeur d'école fondamentale

modifié par A.Gt 01-02-2000

Article 4. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de la province de Namur visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président M. Michel Delbushaye, préfet des études
2° Membres effectifs Mme Christiane Van Keer, directrice
M. André Charlier, directeur d'école fondamentale
3° Membres suppléants Mme Jeanine Decaux, directrice.
M. José Melard, préfet des études

modifié par A.Gt 01-02-2000

Article 5. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de la province de Luxembourg (et FBA) visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président M. Léon Wansart, directeur-préfet
2° Membres effectifs M. Eric Lejeune, directeur d'école fondamentale
Mme Henriette Plichart, épouse Cartry, préfète des études
3° Membres suppléants M. Alain Pigneur, préfet des études
M. Patrick Gringoire, directeur

Article 6. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de l'arrondissement administratif du Hainaut occidental visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président M. Jean-Louis Bouxin, préfet des études.
2° Membres effectifs M. Philippe Decaestecker, préfet des études ff
M. Alfred Aupaix, préfet des études
3° Membres suppléants M. Jean-Claude Lienard, directeur
M. Jean-Claude Vanhopstal, directeur

Article 7. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de l'arrondissement administratif de Mons-Centre visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président M. Jean-Louis Bouxin, préfet des études.
2° Membres effectifs M. Alfred Piraux, préfet des études
M. Jean-Marie Luc, directeur.
3° Membres suppléants M. Jacques Buxant, préfet des études
M. Jean-Jacques Vinet, préfet des études.

Article 8. - Sont désignés en qualité de président, membres effectifs et membres suppléants de la Commission zonale des inscriptions de l'arrondissement administratif de Charleroi- Hainaut Sud visée à l'article 1^{er} de l'arrêté précité :

1° Président M. Jean-Louis Bouxin, préfet des études
2° Membres effectifs M. Claude Blanchart, préfet des études
M. Henri Mellaerts, directeur-préfet
3° Membres suppléants M. Christian Alexandre, préfet des études ff

M. Guy Debauve, préfet des études

Article 9. - Le présent arrêté entre en vigueur le 25 septembre 1999.

Article 10. - Le Ministre ayant l'Education dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.